

Discours de Franz Fischler sur le réexamen à mi-parcours de la PAC (Bruxelles, 10 juillet 2002)

Légende: Le 10 juillet 2002, Franz Fischler, membre de la Commission européenne chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, présente à Bruxelles les objectifs de la politique agricole commune (PAC) à l'occasion du réexamen à mi-parcours de sa réforme.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [ON-LINE]. [Brussels]: European Commission, [22.06.2005]. SPEECH/02/330. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/start/welcome.htm>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_franz_fischler_sur_le_reexamen_a_mi_parcours_de_la_pac_bruelles_10_juillet_2002-fr-495d94b1-c58c-4652-956f-6a50c2bba1fa.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours de Franz Fischler, membre de la Commission européenne chargé de l'agriculture, du développement rural et de la pêche au Parlement européen, Commission de l'agriculture (Bruxelles, le 10 juillet 2002)

"Pour une agriculture durable - Réexamen à mi-parcours de la PAC"

Mesdames, Messieurs,

La Commission a décidé aujourd'hui de procéder à un réexamen à mi-parcours pour rapprocher davantage encore la politique agricole commune des agriculteurs, des consommateurs et des contribuables. Pour atteindre cet objectif, il ne suffit pas de procéder à quelques retouches. Gardons l'image: il ne suffit pas d'appliquer un traitement cosmétique, il faut procéder à un véritable «lifting» pour rendre à la politique agricole commune sa crédibilité ! La Commission est désormais convaincue qu'il faut apporter des changements à la politique agricole pour mieux tenir compte non seulement des exigences de notre société moderne mais surtout des besoins des agriculteurs européens. Lorsque je parle de «lifting», je ne veux pas dire, pour autant, que la substance même de la PAC doit être remise en question. À l'avenir, nous aurons encore besoin, au niveau communautaire, d'une politique agricole forte et uniforme qui jouisse de la confiance des citoyens et garantisse le marché unique.

Un système d'aides assorti d'incitations mal adaptées, qui incite les agriculteurs à produire de la manière la plus intensive qui soit, qui est conçue de manière beaucoup trop bureaucratique et qui contraint les agriculteurs à orienter leur production en fonction des subventions et non en fonction des besoins du marché, un tel système court le risque de ne plus être soutenu par les contribuables européens. Ce n'est certainement pas une évolution de ce type que nous avons à l'esprit et nos agriculteurs non plus, j'en suis sûr.

Les consommateurs souhaitent une politique agricole qui offre aux agriculteurs des incitations à produire ce qu'ils veulent produire et non ce qui donne droit aux subventions les plus fortes. De même, les consommateurs veulent, avant toute chose, des denrées saines et de qualité mais également un environnement propre et des paysages traditionnels où l'on se plaît à vivre.

À Berlin, en 1999, la Commission s'est vue confier un mandat précis, celui de réexaminer la politique agricole. Au-delà même des décisions de Berlin, nous avons l'obligation de prendre au sérieux la conclusion du sommet de Göteborg. C'est à cette occasion que l'Union européenne a décidé à l'unanimité de garantir l'objectif d'un développement durable dans le domaine de la politique agricole.

Les objectifs que nous nous sommes fixés en 1999 pour la politique agricole sont toujours valables. L'Union européenne a besoin d'un secteur agricole compétitif qui respecte l'environnement, qui offre aux consommateurs des denrées alimentaires saines et de qualité et qui garantisse aux agriculteurs un revenu équitable.

Or, les éléments actuels de la politique agricole ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi nous ne devons pas rester dans l'expectative mais plutôt adapter, dès maintenant, notre politique.

Voilà les raisons qui sont à la base des propositions que nous présentons aujourd'hui. La Commission est persuadée qu'il est de l'intérêt de toutes les parties concernées de perfectionner activement la politique agricole, de ne pas hésiter à briser de nombreux tabous au lieu d'administrer au secteur agricole des anesthésiants qui finissent par plomber gravement l'avenir des agriculteurs.

Quels sont les objectifs que nous voulons atteindre pour nos agriculteurs en présentant ces propositions ?

Nous souhaitons qu'ils retrouvent leur fonction d'entrepreneur afin qu'ils produisent pour leurs clients et non pour les stocks d'intervention.

Nous souhaitons garantir aux agriculteurs un revenu équitable. Une chose est certaine : pour leurs produits de qualité, pour leurs prestations à l'égard de l'environnement, pour l'entretien du paysage, les agriculteurs

ont bien mérité d'être rémunérés équitablement.

Nous voulons soulager les agriculteurs du poids de la bureaucratie agricole. C'est dans l'exploitation qu'ils doivent passer leur temps de travail et non le gaspiller à remplir des formulaires.

Nous souhaitons aider financièrement les agriculteurs à répondre aux normes de production élevées que nos concitoyens attendent d'eux. La qualité doit se payer !

Nous souhaitons également les aider à mieux commercialiser leurs produits.

Nous souhaitons rémunérer les agriculteurs non pour surproduire mais pour donner à la société ce qu'elle attend d'eux: des denrées alimentaires sûres, des campagnes vivantes et un environnement intact.

Nous souhaitons mieux justifier les aides agricoles selon notre principe: «À toute prestation, sa contrepartie». Dans l'Union européenne, l'agriculteur produit de nombreux biens publics, qui concernent aussi bien l'environnement que la protection des animaux et l'entretien de l'espace rural. Ces prestations ne sont pas rémunérées par le marché mais elles sont exigées par la société, c'est pourquoi elles doivent être indemnisées directement par l'agriculture.

Nous souhaitons donner ainsi visiblement aux consommateurs et aux contribuables une contrepartie pour les impôts qu'ils paient

Pour atteindre tous ces objectifs, deux choses sont nécessaires avant tout:

1. Supprimer l'incitation à la surproduction qui est liée aux paiements directs
2. Aménager la politique de développement rural.

À l'avenir, les agriculteurs doivent percevoir leurs aides directes aux revenus sans être obligés de produire des céréales ou de la viande bovine. Ils devront, au contraire, produire de manière satisfaisante les biens publics exigés par la société pour lesquels, on le sait, il n'y a pas de rémunération marchande. Il faut, à cet effet, non seulement procéder à une simplification administrative très poussée, mais aussi éviter que les aides n'incitent à produire sans tenir compte du marché.

En même temps, nous souhaitons également que ces aides directes aux revenus soient réduites si des brebis galeuses ne respectent pas les normes relatives à l'environnement, à la sécurité des denrées alimentaires et à la protection des animaux.

À cet effet, il faut qu'il y ait, à l'avenir un cadre européen à l'intérieur duquel les États membres puissent préciser certaines modalités.

Je suis bien conscient que de tels audits auront également un coût pour les agriculteurs. Nous proposons en conséquence de participer à ce financement, sur l'enveloppe destinée au développement rural.

Si nous souhaitons orienter davantage encore les aides à l'agriculture dans le sens d'un dédommagement pour les prestations supplémentaires assurées par notre agriculture, nous devons également introduire de manière contraignante la modulation dans tous les États membres. Nous souhaitons - comme il en a déjà été discuté dans le cadre de l'Agenda 2000 - économiser chaque année un pourcentage supplémentaire de 3 % concernant les paiements directs. Sont exclus de ce cadre les 5 000 premiers euros et 3 000 euros supplémentaires pour chaque personne travaillant dans l'exploitation au-delà des deux premières.

Cet argent n'est toutefois pas perdu pour l'agriculture; il est ensuite réparti, selon une clé équitable, entre les États membres, qui peuvent les utiliser en faveur du développement rural. Au cours de la phase finale, nous prévoyons qu'au bout de 7 ans, 20 % des paiements directs seront réalloués de cette manière. Cela signifierait une augmentation massive des sommes mises à la disposition de l'Union européenne pour le

développement rural.

En outre, les paiements directs modulés seront plafonnés à 300 000 euros par exploitation. Les fonds ainsi épargnés resteront acquis au budget de l'État membre qui pourra décider lui-même s'il les affecte au développement rural et, le cas échéant, sous quelle forme.

Ce n'est pas seulement sur le plan financier que nous devons renforcer le développement rural. Nous souhaitons également donner aux États membres la possibilité d'adopter de nouvelles mesures qui devraient permettre aux agriculteurs de produire en fonction du marché et de respecter les normes de production souhaitées. C'est ainsi que nous proposons de nouveaux programmes visant à une amélioration de la qualité des produits. Il s'agit, d'une part, de la certification de la production, et d'autre part, de la commercialisation des produits à indication d'origine géographique et des produits bio.

Les agriculteurs qui veulent aller au-delà de leurs obligations légales en ce qui concerne l'élevage orthospécifique pourront, à l'avenir, également compter sur le remboursement direct de leurs surcoûts.

Quelques mots encore à propos des organisations de marché:

* Dans le secteur des céréales, eu égard à la toute récente loi américaine sur l'agriculture, nous devons être prêts à faire face à des fluctuations de plus grande ampleur sur le marché. Il faut donc que l'intervention retrouve sa fonction de véritable filet de sécurité, d'où la nécessité - moyennant compensation - de prendre les dernières mesures nécessaires pour concrétiser la diminution de prix de 5%, ce qui n'a pas été fait à Berlin. En procédant ainsi, l'Union européenne devrait être en mesure à l'avenir de résoudre le problème, même sans restitutions à l'exportation des céréales

* Il faudrait réfléchir dans le même temps à la suppression des majorations mensuelles, mesure qui simplifierait grandement la gestion du marché et qui en améliorerait la fluidité au cours de l'année.

* Prenant acte d'une situation nouvelle en matière de protection extérieure, la Communauté négociera à l'OMC un nouveau système plus efficace, surtout pour être à même de mieux réagir aux exportations à bas prix en provenance du bassin de la mer Noire.

* Le régime d'intervention s'applique désormais aux 3/4 de la production de seigle. Cette situation est absurde, au point qu'il faut supprimer l'intervention pour que le marché retrouve un équilibre.

* Dans le secteur du blé dur, il apparaît qu'approximativement un million de tonnes sert à fabriquer des aliments des animaux et non des pâtes alimentaires, or la Cour des comptes critique concomitamment le paiement supplémentaire spécifique, qu'elle considère comme une surcompensation. Voilà pourquoi nous proposons de ramener à 250 euros à l'hectare le paiement supplémentaire spécifique dans les régions de production traditionnelles, de supprimer complètement les aides spéciales dans les autres régions productrices et d'accorder en contrepartie une prime de qualité de 15 euros par tonne au titre des quantités dont l'industrie de transformation s'engage à prendre livraison.

* Le régime concernant les fourrages déshydratés, critiqué par la Cour des comptes en raison du mode de production et d'une consommation énergétique élevée, doit être transformé en un système de paiements directs reposant sur des références historiques

* En ce qui concerne le régime ad hoc applicable aux fruits à coques, prorogé d'année en année par le Conseil des ministres et par le Parlement européen, la Commission estime qu'il vaut mieux remplacer les

règlements annuels existants par un paiement forfaitaire généralisé de 100 euros par hectare.

Pour le secteur de l'élevage bovin, nous proposons de découpler de la production les primes animales et de leur substituer le versement d'une aide unique au revenu pour les exploitations en cause, calculée sur la base des droits «historiques» en matière de primes animales. Quant aux restitutions à l'exportation de bétail sur pied, sujet auquel les médias s'intéressent beaucoup, les conditions devraient être revues dans le sens d'une rigueur accrue et les contrôles intensifiés.

Enfin, pour le secteur du lait, nous avons analysé quatre options envisageables:

Le maintien jusqu'en 2015 des mesures prévues par Agenda 2000;

Une reconduction de l'approche Agenda 2000 après la première étape de la réforme;

L'introduction d'un double régime selon le modèle appliqué dans le secteur du sucre.

La suppression des quotas conformément à la recommandation formulée par la Cour des comptes dans son rapport spécial de l'an passé.

En ce qui concerne le report des décisions en matière de réforme, décidé à Berlin, les experts consultés sont quasiment tous d'avis que les effets positifs de la réforme ne se feront malheureusement pas sentir avant 2008. Dès lors, la question se pose de savoir si l'on n'aurait pas intérêt à avancer la réforme dans le secteur laitier, notamment pour pouvoir mieux tirer parti des perspectives favorables qui se dessinent sur le marché mondial.

Permettez-moi maintenant d'évoquer une dernière organisation de marché, celle du riz. Les réductions douanières progressives concernant les importations de riz dans le cadre de l'initiative «Tout sauf des armes» auront pour effet une dégradation dramatique sur le marché communautaire. Je considère donc comme irresponsable à l'égard des producteurs de riz de l'Union européenne de rester passifs devant la nouvelle dégradation de la situation. Nous devons donc baisser le prix à l'intervention pour qu'il atteigne le prix du marché mondial. Cependant, cette baisse sera compensée à hauteur de 88 % conformément aux principes de l'Agenda 2000. Par ailleurs, il est prévu d'accorder aux riziculteurs une aide spéciale qui tient compte du rôle culturel de cette production dans les zones humides traditionnelles.

Mesdames, Messieurs,

La proposition de la Commission respecte le plafond convenu par les chefs de gouvernement pour le budget de l'agriculture qui, on le sait, est fixé jusqu'en 2006.

Par ailleurs, la proposition présentée aujourd'hui a deux effets secondaires positifs.

1. Elle facilite l'élargissement,
2. Elle nous permet de prendre l'offensive dans les négociations avec l'OMC.

Le nouveau système d'aides au revenu, indépendant de la production, n'entraîne pas de distorsions pour le commerce et n'a donc pas non plus d'effets négatifs sur les pays en développement. À la différence du cycle d'Uruguay, l'Union européenne pourrait participer activement au chapitre agricole de l'OMC lors du cycle de négociations de Doha, forte déjà certainement d'un potentiel de négociation et d'une crédibilité que les États-Unis avaient perdue avec leur «Farm Bill».

Ce serait une erreur fondamentale de prendre prétexte de cet innommable «Farm Bill» pour emboîter le pas aux Américains pour revenir à l'âge de pierre que constitue une politique agricole ayant des effets de distorsion sur le commerce. Une telle politique ne résout pas les problèmes, ni ceux des agriculteurs, ni ceux des contribuables, ni ceux des consommateurs, ni ceux de l'élargissement et même pas ceux de l'OMC!

Je suis absolument convaincu que c'est notre démarche qui, en tout état de cause, est la plus censée: réconcilier la politique agricole avec la société, définir clairement les prestations et en retour les dédommagements nécessaires et ainsi justifier les crédits budgétaires, ce sont là des messages que nos concitoyens comprendront. Ainsi, à l'avenir, l'agriculteur ne passera plus pour un bénéficiaire d'aumônes, au contraire, il pourra dignement exiger de ses concitoyens européens une compensation financière, comme entrepreneur axé sur le marché et comme prestataire de services dans le domaine de l'environnement et de l'espace rural.

Je vous remercie de votre attention.